



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°24

DATE DE LA CONVOCATION 09/09/2022	L'an deux mille vingt deux Le seize septembre à dix-neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 09/09/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absents représentés : 0 Votants : 8	Étaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY - Laurent RONDEAU - Olivier MAUGER Absents représentés : néant Absent : José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Sylvain GUICHARD néant Secrétaire de séance : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°24 OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental : ARCC voirie	Monsieur le Maire, assisté de M. PIGEONNIER Alain, 1 ^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic réalisé en 2020 sur le secteur Grande Rue, des travaux d’aménagement de la voirie (sécurité routière, stationnement, ...) devraient être effectués. Plusieurs plans sont projetés aux conseillers. Le devis de l’entreprise ATC TP est en cours mais non reçu à ce jour. Deux sociétés sollicitées se sont déplacées et nous ont adressé leur devis. M. MAUGER suite aux plans projetés mentionne qu’il faut être vigilant sur la hauteur, densité de bitume mis en place car des PL et tracteurs circulent sur cette rue. Mme DUFOUR souhaite que nous sollicitons un AMO sur ce sujet, le maire lui a répondu qu’il n’était pas fermé sur le sujet mais cela ne doit pas alourdir la facture. Mme DUFOUR donnera des coordonnées. M. RONDEAU souhaite que l’on réfléchisse davantage sur l’aménagement de la grande rue, réponse du maire le budget ne nous permet pas d’en faire plus, l’idée est d’améliorer la sécurité dans un premier temps et cela fait suite aussi au diagnostic organisé auquel quasi personne ne s’est déplacé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour effectuer ces travaux au titre de l’A.R.C.C VOIRIE

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Le département peut subventionner notre commune à hauteur de 39% dans la limite d'une dépense plafonnée à 250 000 € HT soit 97 500 € de subvention maximum par an.

	Fournisseurs	Nature des travaux	HT	ARCC Voirie 39 %	Reste à charge (1)
Aménagement voirie secteur Grande rue	Signature	Signalisation horizontale en thermoplastique	2 257.50 €	880.43 €	1 377.07 €
	S.A.S.U Luka Terrassement	Reprise d'enrobé, rabotage, balayage	12 600 €	4 914 €	7 686 €
	S.A.S.U Luka Terrassement	Décapage, pose de film géotextile, empierrement, dépose et repose des bordures, fourniture et pose d'un enrobé	15 300 €	5 967 €	9 333 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

ACCEPTÉ à l'unanimité de solliciter la subvention pour l'aide financière du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

S'ENGAGE de prendre à la charge de la commune la part non subventionnée.

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 16 septembre 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Isabelle ROBERT

CACHET MAIRIE

